

Réunion de Conseil Municipal

Lundi 08 avril 2019

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Bernard BROGNARD, Myriam CAILLE, Jérôme CHEVALIER, Didier DONEY, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER et Franck VILLEMMAIN

Excusés : Arnaud FORTIN donne procuration à Laurence BIWERSI-PATOIS

Secrétaire de séance : Jean-Michel TOURNIER

1. Approbation du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 11 février 2019 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 11 février 2019 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Remboursement d'un sinistre :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à un accident de la circulation au lieu-dit « Sur les Seignes », un panneau « STOP » ainsi qu'un mat, ont été détruits. L'auteur des faits s'est fait connaître dans le but de payer les dégâts.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité, décide de facturer le montant correspondant aux dégâts, à savoir 192.40 € TTC.

3. Validation du devis de travaux rue du crotôt :

Monsieur l'adjoint expose au Conseil Municipal l'étude quant à la réfection de la voirie Rue du Crotôt. Suite aux différents devis, la commission « Urbanisme - Voirie » propose de retenir l'entreprise VERMOT de Gilley (25) pour un montant de travaux de 19 252.77 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✚ s'engage à réaliser et à financer les travaux de réfection de voirie dont le montant des travaux est de 19 252.77 € HT,

- ✚ autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de l'opération.

4. Travaux de réfection et de mise en accessibilité des allées du cimetière :

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'aménagements d'allées doivent être entrepris au cimetière dans le but de rendre accessible la grande majorité des édifices mortuaires. Il rappelle qu'une réunion a eu lieu le 16 juin 2018 avec les membres du Conseil Municipal, la commission paroissiale, et l'entreprise des pompes funèbres de Charquemont (25140) intervenant régulièrement dans le cimetière.

Suite à cette réunion, des travaux de sondage dans une allée du cimetière ont été réalisés dans le but de connaître toutes les ouvertures des différents caveaux présents avant de réaliser quelconques travaux d'aménagement.

Monsieur l'adjoint en charge du cimetière présente l'ensemble des travaux devant être réalisés. Après l'étude des devis en commission, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise Aurélien FRANCOIS des Fontennes (25210) pour un montant de 44 951.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✚ valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.
- ✚ autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de l'opération,

5. Travaux de réfection des clôtures dans la cour de l'école :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait budgété en 2018 les travaux de réfection de clôture dans la cour de l'école côté nord, et que ce montant a été remis au budget 2019.

Monsieur l'adjoint en charge de la commission « cadre de vie » présente l'ensemble des travaux devant être réalisés. Après l'étude des devis en commission, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise Aurélien FRANCOIS des Fontennes (25210) pour un montant de 6 070.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

6. Programme des travaux forestiers proposés par l'ONF

Après l'exposé par l'adjoint en charge de la forêt concernant les travaux forestiers à réaliser et proposés par l'ONF, Monsieur le Maire propose de retenir les opérations suivantes :

En Investissement :

- ✚ Dégagement manuel de plantation sur la ligne avec coupe rez-terre ou à hauteur adaptée à la taille des plants dans la parcelle 11.a pour un montant de 390.00 € HT.
- ✚ Régénération par plantation : mise en place de 100 plants dans la parcelle 5r pour un montant de 109.00€ HT.
- ✚ Protection contre le gibier : fourniture et pose de 100 protections individuelles, gaines filets à maille fine diam 20 cm, haut 1.20 m + 2 tuteurs de 1.0 m ; agrafage de la gaine aux piquets dans la parcelle 5r pour un montant de 519.00 € HT.
- ✚ Fourniture de 100 plants d'érables divers pour la parcelle 5r pour un montant de 81.00 € HT.
- ✚ Nettoyement manuel en plein de jeune peuplement résineux à 3-6 mètres sur 0.60 HA dans la parcelle 18p pour un montant de 673.20 € HT.
- ✚ Plantation : fourniture et mise en place de 1300 plants dans la parcelle 5r pour un montant de 1 872.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide favorablement la proposition de travaux pour un montant total concernant l'année 2019 de 3 644.20 € HT en Investissement.

7. Approbation des comptes administratifs 2018 :

Après présentation, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les comptes administratifs 2018 :

- ✚ Communal
- ✚ Forêt
- ✚ Lotissement « Le tacot/Bas du Parc »
- ✚ Commerce

dont les résultats sont conformes aux Comptes de Gestion de Monsieur le receveur Municipal.

8. Affectation des résultats 2018 :

Au vu des Comptes Administratifs 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter et de reporter les résultats du Budget Communal 2018 comme suit :

BUDGET COM

✚ FR 002	487 908.67 €
✚ IR 001	206 912.88 €

BUDGET FORET

✚ FD002	44 235.73 €
✚ ID 001	1 092.00 €

BUDGET COMMERCE

✚ IR1068	10 626.99 €
✚ ID 001	17 347.55 €

BUDGET LTT (Le Tacot/Bas du Parc)

✚ FR002	94 504.69 €
✚ ID 001	144 326.85 €

9. Approbation des comptes de gestion 2018

Les comptes de Gestion 2018 relatifs aux budgets :

- ✚ Communal
- ✚ Forêt
- ✚ Commerce
- ✚ Lotissement le Tacot / Bas du Parc

Sont approuvés à l'unanimité par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

10. Vote des 3 taxes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur une éventuelle augmentation des 3 taxes au profit de la commune. Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission « Finances », à savoir de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2019.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition,

Les taux pour 2019 sont :

- ✚ Taxe d'habitation : 17.97
- ✚ Taxe foncière bâti : 12.63
- ✚ Taxe foncière non bâti : 25.18

11. Vote des budgets 2019

Après lecture et présentation par Monsieur le Maire, les budgets 2019 ont été votés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- ✚ Budget Communal
- ✚ Budget Forêt
- ✚ Budget SPIC Commerce
- ✚ Budget Le tacot / Bas du Parc

12. Validation du choix de l'entreprise pour la maîtrise d'œuvre des travaux rue de la baume :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la consultation des entreprises concernant la Maîtrise d'œuvre pour les travaux Rue de la Baume, et après analyse de la commission « voirie », la société JBDE de Besançon présente l'offre économiquement la plus avantageuse avec une note de 95/100 pour un montant de 11 700.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le choix de la commission, et autorise le Maire à signer le marché avec la société JDDE de Besançon (25), ainsi que toutes les pièces contractuelles s'y rapportant.

13. Validation de devis :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en application de la réglementation concernant la Qualité de l'Air Intérieur dans les Etablissements Recevant du Public, il est nécessaire de mandater une entreprise afin de réaliser les prestations suivantes :

- ✚ Evaluer les moyens d'aération,
- ✚ Mesurer les polluants.

Après analyse des devis, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise MAPE d'Etupes (25460) pour un montant de 2 371.00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

La séance est levée à 21 h 30

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 08 avril 2019

Questions diverses

Information n° 1 :

Orgue-école : Monsieur le Maire fait un point sur la souscription avec la Fondation du Patrimoine.

Information n° 2 :

PLU : L'enquête publique débutera le jeudi 02 mai à 15h, et prendra fin le lundi 03 juin à 18h00.

Le Président du Tribunal Administratif a désigné Monsieur José FERREIRA en qualité de commissaire enquêteur qui se tiendra à la disposition du public en mairie de Frambouhans le :

- Jeudi 02 mai de 15h00 à 18h00
- Jeudi 09 mai de 15h00 à 18h00
- Samedi 18 mai de 9h00 à 12h00
- Lundi 03 juin de 15h00 à 18h00

Information n° 3 :

Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble des bénévoles qui ont œuvré au bon déroulement de l'Opération Brioches sur la commune de Frambouhans. Il remercie les élus qui ont pris en charge l'organisation de la collecte. Pour information, la somme de 1404.45 € a été collectée pour 220 brioches vendues.